

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 17 décembre 2018 à compter de 18h30 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Jocelyne Lyrette - Mairesse
Mme Julie Paiement – Conseillère
M. Jacques Rodgers – Conseiller
M. Gilles Richard – Conseiller
Mme Audrey Robitaille - Conseillère

Absences motivées :

Christiane Cyr, conseillère
M. Éric Bélanger, Conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général, fait office de secrétaire de la séance.

Mme. Monique Paiement, secrétaire trésorière adjointe, est également présente.

Assistance

Aucun citoyen (0) n'assiste à la rencontre.

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse, **Jocelyne Lyrette**, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 18h30.

ORDRE DU JOUR

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

00-01 Ouverture de la séance extraordinaire

00-02 Adoption de l'ordre du jour

000-02 PÉRIODE DE QUESTIONS

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

130-01 Mandat à Me Kathy Villemaire

200 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

300- TRANSPORT

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 - LOISIRS, CULTURE ET ÉDUCATION

800 – CORRESPONDANCE

900 - VARIA

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

E-171218-711 Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, **Julie Paiement** propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

E-171218-712 Mandat à Me Kathy Villemaire - Régularisation de titre de propriété

Il est proposé par **Gilles Richard** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Hamel, Brunet et Villemaire, notaires au montant de 2 526,25\$ toutes taxes incluses, et de mandater Me Katy Villemaire, notaire, pour la préparation du contrat de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, et ce, afin de régulariser les titres de propriété pour les lots 4 168 624, 4 168 612, 4 168 633, 4 168 620, 4 168 607, 4 168 638, 4 168 622, 4 167 663, 4 168 564, 4 168 576, 4 167 720, 4 168 616, 4 169 539, 4 168 627 et le 4 167 683 au cadastre du Québec. Un avis d'adjudication a été produit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, le 12 octobre 2017, sous le numéro 23 427 857, pour établir que la Municipalité de Grand-Remous est devenue l'adjudicataire des lots ci-dessus mentionnés suite à une vente à l'enchère publique par la MRC de la Vallée-de-la- Gatineau tenue le 5 octobre 2017.

Lot	Matricule	Anciens propriétaires
4 168 624	6161-65-1449	Busby, Jean-Pierre
4 168 612	6061-94-0664	Chalifoux, Huguette
4 168 633	6261-06-5303	Ciliegini, Edgardo
4 168 620 et 4 168 607	6161-15-9461	Douziech, Charles Leonie
4 168 638	6261-16-7725	Clément, Paul, Succession
4 168 622	6161-15-2473	Côté, Martin
4 167 663	4865-81-7828	Gervais Investissement Inc.
4 168 564	6168-54-8077	St-Pierre, Jacques
4 168 576	6168-61-0394	Gagnon, Richard
4 167 720	4964-36-9235	Lauriault, Dougherty, Majorie
4 168 616	6061-75-6682	Lépine, Réjean
4 169 539	4865-42-6615	Copeaux Hautes-Gatineau Inc.
4 168 627	6261-04-5276	Perron, Cloutier, Jeanne
4 167 683	4865-54-1534	Taillon, Joseph

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, **madame Jocelyne Lyrette** ainsi que le directeur général, **monsieur Jean-Marie Gauthier** à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-171218-713 **Levée de la séance**

Le conseiller, **Jacques Rodgers**, propose et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 18h38.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Directeur Général

Je, Jocelyne Lyrette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

